

FINISTÈRE

Éoliennes. « Ces machines-là nous tuent »

18 novembre 2013 - [Réagir à cet article](#)



Didier et Annick Noury ont acheté, en 2008, une longère à Saint-Servant-sur-Oust. En 2009, un parc de six éoliennes a été installé à 1.000 m de leur propriété. Il aurait des répercussions sur leur santé.

Témoignage.

Les époux Noury bataillent depuis l'hiver 2009 contre les nuisances liées à la mise en fonction du parc éolien de Saint-Servant-sur-Oust/Lizio. Les six éoliennes ont beau être à 1.000 m de leur propriété, elles leur « pourrissent la vie ». « Ce sont des bruits sourds et contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce n'est pas quand les vents sont forts que le bruit est le plus pénible mais quand ils sont faibles. Un bruit qui passe à travers tout le corps », décrit Didier Noury qui parle également « de cognements dans la maison. Ces machines-là nous tuent ».

Acouphènes et hyperacousie

« Les bruits pénètrent partout. Nous avons renforcé l'isolation de la maison mais, par exemple, ils passent par le tuyau du poêle, à tel point qu'il faut monter le son de la télé », ajoute Annick Noury. Depuis maintenant près de cinq ans, le couple subit des troubles auditifs, comme des acouphènes ou une hyperacousie, des maux de tête et de l'anxiété. À force de persuasion et suite à des mesures acoustiques réalisées par l'exploitant, les éoliennes ont été bridées et tournent moins vite, en particulier la nuit. « Mais ce qui se passe, c'est que lorsqu'on a subi les

bruits durant toute la journée, particulièrement par vent dominant de sud-ouest, la nuit, on se réveille en ayant encore l'impression d'entendre les sons ». Durant plusieurs semaines, à chaque fois que les bruits étaient insupportables, Didier Noury envoyait un mail à l'Agence régionale de santé à qui il avait fait connaître son problème.

Conclusions médicales

En juillet dernier, l'ARS a finalement invité le couple à se rendre en consultation au « centre de pathologies professionnelles et environnementales » du CHU de Rennes. Le médecin indique dans son bilan qu'il existe dans la littérature scientifique un nombre important de constats du même type chez des patients vivants à proximité d'un parc éolien. Médecin qui note, également, que pour « se donner les meilleures chances de guérison de ces acouphènes particulièrement invalidants », il faut envisager un changement de domicile. La conciliation avec l'exploitant du parc éolien n'ayant pas abouti, le couple Noury a entamé une procédure judiciaire dans le cadre de laquelle une expertise médicale, réalisée en juillet 2012, fait également le lien entre les maux dont souffrent Didier et Annick Noury et la présence du parc éolien.

- **Stéphanie Le Bail**

<http://www.letelegramme.fr/ig/generales/regions/finistere/eoliennes-ces-machines-la-nous-tuent-18-11-2013-2306140.php>